

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Présents</b>	<b>29</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>0</b>
<b>Votants</b>	<b>29</b>
<b>Exprimés</b>	<b>29</b>
<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20231129-DEL-2023-53-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2023  
Date de réception préfecture : 04/12/2023



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 novembre 2023

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET représentée par Monique LAFARGE - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT Michel THEYS - Guy TOUZET représenté par Danièle BAPT - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-53**

#### **OBJET : NOMENCLATURE M57 – RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DU PETR**

Monsieur le Président rappelle que conformément à la délibération n° 2023-39 du 27 septembre 2023, l'instruction budgétaire et comptable M57 développée sera appliquée aux budgets principal et GEMAPI du PETR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette nomenclature transpose aux communes et groupements de collectivités une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements. Parmi ces règles, figure l'adoption obligatoire d'un règlement budgétaire et financier (RBF) pour toutes les entités appliquant la M57, à l'exception des communes et groupements de moins de 3 500 habitants.

Monsieur le Président informe que le PETR est concerné par cette règle et rappelle que le projet de règlement budgétaire et financier du PETR a été transmis aux membres du Comité syndical avec les documents de préparation de la séance.

Ce règlement fixe les règles de gestion applicables au PETR du Pays Monts et Barrages pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus. Il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. Le règlement budgétaire et financier est adopté par le Comité syndical et ne peut être modifié que par lui.

Le projet de RBF présenté reprend les éléments concernant :

- les modalités d'application et de modification du règlement
- les règles relatives au budget
- la gestion pluriannuelle
- l'exécution du budgétaire et comptable
- l'actif
- le passif
- l'information aux élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,  
Vu la délibération n° 2023-39 du 27 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable de la M. 57 développée,  
Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre de la M.57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier,

**Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical valident à l'unanimité de règlement de budgétaire et financier du PETR, annexé à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**

